

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2014

SONT PRÉSENTS: les conseillers Gilbert Lacasse, Pierre Bérubé, Yves Ouellet, Steve Raymond sous la présidence de la mairesse Nicole Rochon.

EST ABSENTE : la conseillère Tanya Ladouceur et le conseiller Pierre Gingras

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Maurice Paquin, secrétaire-trésorier, Madame Sophie Lamarche, adjointe à la direction.

Ouverture de la séance: 12h15

PRÉSENCES

- 2014-03-27-01 Adoption de l'ordre du jour
- 2014-03-27-101 Adoption règlement #608 re : réfection de la chaussée sur une partie du chemin kipawa, prolongement de la piste cyclable et modification de l'aqueduc sur la rue de la montagne.
- 2014-03-27-102 Poste de secrétaire de direction

**DEMANDES VERBALES
LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 2014-03-27-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BÉRUBÉ,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
- D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
- ADOPTÉE
- Il est 12h25 et le conseiller Yves Ouellet arrive.
- 2014-03-27-101 ADOPTION RÈGLEMENT #608 RE : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN KIPAWA, PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ET MODIFICATION DE L'AQUEDUC SUR LA RUE DE LA MONTAGNE.
- CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réfection de la chaussée sur une partie du chemin Kipawa, au prolongement de la piste cyclable et à la modification de l'aqueduc sur la rue de la montagne;
- CONSIDÉRANT que la Ville doit donc effectuer un emprunt afin de couvrir ces dépenses qui sont évaluées à 405 027.08 \$;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 11 MARS 2014;
- EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVE RAYMOND,
Et résolu à l'unanimité,
- QUE le conseil municipal adopte le règlement #608 avec dispense de lecture.
- ADOPTÉE
- 2014-03-27-102 POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION
- PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GILBERT LACASSE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVES OUELLET,
- QUE le conseil autorise le prolongement de l'embauche de Madame Sophie Bélanger, à titre de secrétaire de direction – poste temporaire jusqu'au 30 septembre 2014 aux conditions décrites dans un document classé sous la cote 3-3-1/2014-01-14-402.
- ADOPTÉE

DEMANDES VERBALES

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 12h50.

Nicole Rochon, mairesse

Maurice Paquin, secrétaire-trésorier